Date d'affichage

CONSEIL MUNICIPAL			
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2012			
Nombre de Conseillers en exercice : 17	L'an deux mil douze, le douze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune		
Présents: 13	de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session		
Votants: 15	ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-		
Procurations: 2	Paul LERAY, Maire.		
	Présents:		
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire		
04 septembre 2012	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie		
	GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints		
	M. Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal délégué		
	M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Annie		
	BARDOUL, Michèle FRANCHETEAU, Nicolas BOUCHER,		
	Philippe BRIAND, Eric LOMBREY, Conseillers municipaux		
	Absents excusés :		
	MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale,		
	pouvoir donné à MME Annie BARDOUL		
	M. Paul PIPAUD, Conseiller municipal, pouvoir donné à M.		
	Jean-Marie GATARD		
	M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal		
	MLLE Alice BICZYSKO, Conseillère municipale		
	A été élue secrétaire de séance: MME Michèle		
	FRANCHETEAU		

<u>Compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2012</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

▶ DE-2012/96 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

2012

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du	Société	Objet du marché	Montant
marché			H.T.
16/07/2012	FRANCE TELECOM (49009	Raccordement téléphonique « Salle	406,66€
	ANGERS)	multifonctions »	
17/07/2012	APAVE (59000 LILLE)	Formation ACMO –Mr GOUY	61,40 €
19/07/2012	QUALICONSULT (44481	Vérification installations électriques	240,00 €
	CARQUEFOU)	et remise du consuel « Extension	
		restaurant scolaire »	
24/07/2012	MACHINES AGRICOLES HAMON	2 ensembles de désherbage	1 110,00 €
	(44320 SAINT PERE EN RETZ)	thermique et bouteilles de	
		remplissage	
24/07/2012	ATLANTIC MOTOCULTURE (44840	2 débroussailleuses et 2 bineuses	6 080,00 €
	LES SORINIERES)	électriques	
27/07/2012	FOUSSIER (72026 LE MANS)	1 défonceuse	418,00 €
02/08/2012	LABOR HAKO (44119	Entretien autolaveuse et	948,20 €
	TREILLIERES)	remplacement batteries étanches	

Commune de CHEMERE

07/08/2012	MICROBIB (17120 EPARGNES)	Maintenance annuelle logiciel de la	350,00 €
		bibliothèque	
11/09/2012	COFELY SERVICES (44802 SAINT-	Pose d'un disconnecteur conforme	771,74 €
	HERBLAIN)	pour le théâtre	
11/09/2012	BOIS EXPO (44500 LA BAULE)	4 bancs pour terrain de pétanque	994,00 €
11/09/2012	BOIS EXPO (44500 LA BAULE)	Planches en pin pour terrain de	69,22 €
		pétanque	
11/09/2012	LEONE SIGNALISATION (44123	Vitrine pour terrain de pétanque	194,00 €
	VERTOU)		

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-2012-DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

► DE-2012/97 – Plan communal de sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes soumises à un risque majeur. Pour les autres communes, il n'y a pas d'obligation mais ces communes sont fortement encouragées par les pouvoirs publics (c'est le cas de la commune de Chéméré). Concrètement, le PCS est l'organisation de gestion de tous les évènements qui peuvent frapper une commune, qu'ils soient issus de risques majeurs ou non (un mouvement de terrain, un « coup d'eau » inondant les maisons suite à un orage violent, une tempête privant un village d'électricité ou d'eau potable, une intoxication alimentaire à la cantine,...). Le PCS doit prévoir et organiser, en situation dégradée, la continuité des activités courantes de la commune. Pour aider la commune à mettre en place un tel plan, nous pouvons faire appel à un cabinet conseil. Un premier devis a été effectué. Celui-ci s'élève à 3 780.00 euros ».

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent que la commune s'engage dans la mise en place d'un PCS.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de mettre en place un Plan communal de sauvegarde,
- d'étudier les différentes possibilités permettant la mise en œuvre de ce plan,
- de nommer M. Michel GRAVOUIL, correspondant défense nationale, comme référent au PCS.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-2012-DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

▶ DE-2012/98 – Tarifs Assainissement : Actualisation au 1^{er} janvier 2013

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Chaque année, la SAUR nous sollicite pour la révision de nos tarifs d'assainissement. Actuellement, la part de l'abonnement reversé à la commune est fixé à $25,09 \in \text{uros}$ et le prix de la surtaxe au m^3 à $0,5799 \in \text{uros}$. La dernière augmentation a eu lieu le 1^{er} janvier 2011 suite à l'application du nouveau contrat d'affermage.

Il vous est proposé de ne pas augmenter ces tarifs compte tenu du bon équilibre du budget « Assainissement ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir l'application des tarifs 2012 pour l'année 2012, à savoir :

- redevance abonnement : 25,09 €,

- surtaxe au m^3 : 0,5799 €.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-2012-DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

► DE-2012/99 - Marché à procédure adaptée (MAPA) « Réalisation d'une salle multifonctions » : Attribution et autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour la réalisation d'une salle multifonctions a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 44 du 7 juin 2012 avec un couplage WEB, avec une remise des offres fixée au 17 juillet 2012.

Les travaux ont été décomposés en 15 lots.

71 offres ont été déposées et deux entreprises se sont excusées de ne pas pouvoir répondre à la consultation.

La commission MAPA, réunie les 18 juillet, 28 août et 05 septembre 2012, propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (50%) et la valeur technique(50%), d'attribuer les lots comme suit :

	inique(30%), a auribuer les			
Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de	Montant de
			l'offre	l'offre retenue
				H.T.
1	Terrassements	BOTON GOUY (44320	Marché de base	30 735,30 €
		ARTHON EN RETZ)		
2	Gros Œuvre	PEDEAU (44680	Marché de base avec	251 331,49 €
		CHEMERE)	l'option	
			« aménagement	
			terrasse et parvis »	
3	Charpente Bois – Bardage	JOLLY CHARPENTE	Marché de base	119 200,00 €
		(44580 BOURGNEUF		
		EN RETZ)		
4	Bacs aciers – Etanchéité	RICHARD (44640	Marché de base	40 000,00 €
		CHEIX EN RETZ)		
5	Couverture et bardage zinc	RICHARD (44640	Marché de base	85 000,00 €
		CHEIX EN RETZ)		
6	Menuiseries extérieures –	ATLANTIQUE	Marché de base	146 000,00 €
	Miroiterie – Métallerie	OUVERURES (44360		
		VIGNEUX DE		
		BRETAGNE)		
7	Menuiseries Bois	MERLET (44680	Marché de base avec	131 275,65 €
		CHEMERE)	l'option « panneaux	
			rabattables et garde-	
			corps escamotable »	
8	Cloisons sèches – Plafonds	MGP (44120 VERTOU)	Marché de base	96 000,00 €
	en plaques de plâtre			
9	Plafonds suspendus –	MULTIFACES (44100	Marché de base	30 000,00 €
	Isolation	NANTES)		
10	Revêtements de sols	ESNAULT (44152	Marché de base	119 700,00 €
	scellés - Faïence	ANCENIS)		
11	Peinture – Revêtements	BRUN RODOLPHE	Marché de base avec	22 200,00 €
	muraux	(44640 CHEIX EN	option « anti graffiti »	
		RETZ)	et « peinture scène »	

12	Plomberie sanitaire	CEC (44650 LEGE)	Marché de base	18 000,00 €
13	Chauffage – Ventilation	MOREAU VALLET	Marché de base avec	171 500,00 €
	-	(44195 VALLET)	option « groupe d'eau	
			glacée »	
14	Electricité courants forts et	LOUERAT (44320	Marché de base	112 000,00 €
	faibles	ARTHON EN RETZ)		
15	Equipements de cuisine	EQUIP SERVICE (44119	Marché de base	32 500,00 €
		TREILLIERES)		
	Mont	tant total du marché		1 405 442,44 €

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-2012-DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

▶ DE-2012/100 – Rapport annuel 2011 sur les prix et la qualité des services publics de l'eau potable

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable géré par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Pays de Retz qui doit être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre de chaque année.

Pour l'exercice 2011, le nombre d'abonnés a progressé de 2,59 %, évolution comparable à celle de l'année précédente (+2,63%), la consommation moyenne domestique s'établit à 90,68 m³ par branchement et reste stable par rapport à 2010.

Le programme de travaux pour l'année 2011 s'élève à 1 200 000 € H.T. et porte sur la réalisation de travaux d'extensions, de renouvellements et renforcements de réseaux (7,6 km, soit 0,8% du linéaire renouvelé).

Vu le dossier qui lui est présenté,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport annuel 2011 sur les prix et la qualité des services publics de l'eau potable tel qu'il lui est présenté.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-2012-DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

▶ DE-2012/101 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : transfert de compétence « Zones de Développement Eolien (ZDE) »

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Depuis le 14 juillet 2007, les projets d'implantation de parcs éoliens nécessitent la création de Zones de Développement Eolien (ZDE), afin de garantir à l'opérateur le rachat d'électricité produite. La création d'une ZDE intercommunale nécessite le transfert de la compétence « étude et création d'une zone de développement éolien » vers la Communauté de communes. Celle-ci pourra alors ensuite déposer la demande de création de ZDE auprès de la préfecture. Les communes pourront, lorsque la ZDE sera créée, décider de l'implantation de parcs éoliens sur leurs territoires. Ce nouveau domaine d'intervention nécessite une modification des statuts de la Communauté de

communes à compter du 1^{er} novembre 2012 en ajoutant la compétence facultative correspondante ».

LIBELLES ACTUELS	NOUVEAUX LIBELLES
ARTICLE 4 : COMPETENCES	ARTICLE 4 : COMPETENCES
	Etude et création de zones de développement éolien

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T., l'assemblée est invitée à délibérer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes « Cœur Pays de Retz » telle que présentée dans le tableau cidessus.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-2012		
Date de télétransmission :		
Date de réception préfecture :		

► DE-2012/102 – Schéma Régional Eolien Terrestre (SRE) : Avis

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« L'élaboration du schéma régional éolien terrestre (SRE) des Pays de la Loire a été engagée fin 2009 par l'Etat et le Conseil régional. Il identifie les zones du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne terrestre, dans une approche se voulant suffisamment ouverte pour favoriser l'accueil des nouvelles installations, mais également respectueuse des paysages et de la richesse du patrimoine, qu'il soit culturel ou naturel. Le zonage s'est notamment beaucoup appuyé sur l'étude des sensibilités paysagères menée en 2008 et 2009 ».

Conformément aux dispositions du décret n°2011-678 du 16 juin 2011, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce projet de SRE.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable au projet de schéma régional éolien terrestre tel qu'il lui a été présenté.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-2012-DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

▶ DE-2012/103 – Aménagements « Rue de la Blanche » : Présentation du projet

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal un projet d'aménagement de la rue de la Blanche afin d'apporter plus de sécurité aux abords de l'école publique avec notamment la mise en place :

- D'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h à l'entrée de la rue,
- Des bandes de résine gravillonnée au niveau du parking du théâtre
- De 4 coussins berlinois de part et d'autre du passage piéton devant l'école publique.

Le coût de ces aménagements de sécurité est estimé à environ 3 800,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet d'aménagements de sécurité de la rue de la Blanche.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-2012-DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

➤ DE-2012/104 – Marché à procédure adaptée (MAPA): Programme voirie communale 2012

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans son programme de travaux de voirie 2012, la commune de CHEMERE envisage de réaliser les travaux de voirie sur :

- la voie communale n°2 de la route de la Héronnière à la Vinçonnière,
- La voie communale n°2 de la Vinçonnière au Pont de la Michellerie,
- la voie d'accès à la Corbellerie.

La prestation a fait l'objet d'un lot unique.

Cinq entreprises ont été consultées et quatre d'entre elles ont remis les offres suivantes :

Nom de l'entreprise et localisation	Montant du marché
BREHARD T.P. (44320 ST PERE EN RETZ)	53 680,00 € HT
DREHARD 1.F. (44320 ST FERE EN REIZ)	64 201,28 € TTC
BRETHOME ET CIE TP (44340 BOUGUENAIS)	45 580,00 € HT
DREI HOWE ET CIE IP (44540 BOUGUENAIS)	54 513,68 € TTC
VIAUD MOTER (44350 GUERANDE)	59 880,00 € HT
VIAUD MOTER (44350 GUERANDE)	71 616,48 € TTC
COLAS (44400 REZE)	56 180,00 € HT
COLAS (44400 REZE)	67 191,28 € TTC

La commission MAPA s'est réunie le 05 septembre dernier et propose, au vu des critères de jugement des offres à savoir la valeur économique de l'offre et les références de l'entreprise, de retenir l'offre de l'entreprise BRETHOME ET CIE TP pour un montant de $45\,580,00 \in H.T.$

Le Conseil municipal, au vu de la proposition MAPA et des critères de jugement et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'offre de l'entreprise BRETHOME ET CIE TP pour un montant de 45 580.00 € H.T.,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature du marché.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-2012-DE	
Date de télétransmission :	
Date de réception préfecture :	

➤ DE-2012/105 – Affaires diverses : Participation aux frais de scolarité à une CLIS (Classe d'intégration scolaire)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que par lettre du 13 août 2012, la commune de SAINTE PAZANNE a sollicité la participation financière de la commune pour la scolarisation d'un enfant dans une classe CLIS de son groupe scolaire « Maurice Pigeon ».

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune à ces frais de scolarité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la commune de SAINTE PAZANNE du 13 août 2012 sollicitant la participation financière de la commune, d'un montant de 500,41 €, pour la scolarisation d'un enfant de CHEMERE dans une classe « CLIS » de SAINTE PAZANNE,

Après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le versement à la commune de SAINTE PAZANNE d'une participation de 500,41 € pour l'année scolaire 2011/2012.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-2012-DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N°	Adresse du bien	Section	N°	Superficie	Exercice droit de
	dossier				totale	préemption
2012	24	3 rue des Genêts	G	2354	797 m²	Non
2012	25	26 rue de la Treille	G	2094 et 2095	1440 m²	Non
2012	26	21 bis rue de la Treille	G	3010p	400 m²	Non
2012	27	28 rue des Moissonneurs	G	2938	700 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

A 1023	18/07/2012	EARL de Princé	Princé	A 373, 374, 375, 447, 448, 450, 453, 454, 512, 513 et 515	Porcherie et hangar
A 1024	30/07/2012	COLIN Jacques	14 rue des Moissonneurs	G 2910	Garage + Préau
A 1025	03/08/2012	SCI ACCM représentée par Mr PEDEAU Alain	4 rue Léonard de Vinci	F 42p, 49p et 50p	Auvent de stockage
A 1026	28/08/2012	GIRAUD Sébastien	30 rue du Moulin	G 2622	Garage
A 1027	31/08/2012	SCI du Bois Rouaud	Château du Bois Rouaud	D 417 et 418	Restauration de 2 souches de cheminée

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2058	13/07/2012	GATARD Xavier	39 rue du Béziau	G 237	Portail
A 2059	20/07/2012	LECLEVE Maurice	4 rue du Béziau	G 2254	Abri de jardin
A 2060	26/07/2012	Commune de CHEMERE	3 rue de Pornic	F 1477, 1478 et 478	Agrandissement labo + sanitaire et réserves
A 2061	06/08/2012	LOIRAT Noël	17 rue du Brandais	G 1584	Panneaux Photovoltaïques

A 2062	06/08/2012	POUVREAU Fabien	23 rue du Brigandin	G 2042	Clôture
A 2063	07/08/2012	BIGOT Frédéric	30 rue des Meuniers	G 2650	Préau
A 2064	08/08/2012	FORCIER Anne-Cécile	8 rue du Béziau	G 1197 et 1200	Réfection toiture
A 2065	09/08/2012	GUILLOU Bernard	9 rue des Meuniers	G 2646	Clôture
A 2066	16/08/2012	GUIHAL Pauline	32 rue des Moissonneurs	G 2936	Clôture
A 2067	17/08/2012	LOSSON Jean-Marc	7 rue des Meuniers	G 2647-2662	Pose d'un portail
A 2068	03/09/2012	LOIRAT Bernard	7 Rue des Chaumes	G 1101	Clôture

Séance levée à 22h30.

Annie BARDOUL :	Marie-Josèphe BATARD : Excusée
Alice BICZYSKO : Excusée	Nicolas BOUCHER :
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS :
Jacques CHEVALIER :	Régine CORMIER :
Michèle FRANCHETEAU :	Jean-Marie GATARD :
Jean-Pierre GRANDJOUAN:	Michel GRAVOUIL :
Georges LECLEVE :	Jean-Paul LERAY:
Lionel LESCURAT : Excusé	Eric LOMBREY:
Paul PIPAUD : Excusé	